

**Rapport de la Commission des Finances au
Conseil Communal relatif à la vente de la future parcelle n° 518
En Champs Cadet
Issue de la division de l'actuelle parcelle n° 171
Préavis municipal no 04/2024**

Madame La Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances composée de :

- Monsieur Daniel Morier, Président
- Monsieur Basile Favre
- Madame Theres Brillet
- Madame Véronique Jaquemet
- Monsieur Tonino Natale, rapporteur

a rencontré une délégation de la Municipalité le 30 septembre 2024. Celle-ci nous a représenté le préavis municipal n° 04/2024 en tenant compte de nos remarques et de l'amendement mentionnés dans le rapport de notre commission lors de notre dernière séance du Conseil Communal le 23 septembre dernier.

Pour rappel, ce préavis avait été retiré par la Municipalité car il y'avait une confusion sur le numéro de parcelle.

Comme mentionné dans le premier rapport de la commission, le rendement d'un droit de superficie est minime. La Municipalité nous a également précisé n'avoir reçu aucune offre à la suite de l'établissement de l'étude de faisabilité. Cependant, lorsque la Municipalité a envisagé une vente de la parcelle, plusieurs offres lui sont parvenues et lui a permis d'estimer le montant de départ à CHF 1'200'000.-.

La Commission des Finances s'est renseignée sur le marché actuel et le montant CHF 300 m2 lui paraît correct et reflète le marché actuel dans la région du Gros de Vaud.

Comme déjà mentionné dans le premier rapport, le rôle de la Commission est de se prononcer exclusivement sur l'aspect financier du préavis et non sur le bien-fonds. Le prix de vente de départ à CHF 1'200'000.— reste inchangé, la Commission des Finances propose au Conseil Communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal

- Vu le préavis municipal No 04/2024 du 30.09.2024
- Ouï le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- d'autoriser la Municipalité à vendre la future parcelle n° 518 En Champ Cadet d'environ 4000m2 issue de la division de l'actuelle parcelle n° 171, pour un prix minimum de CHF 1'200'000.--

St-Barthélemy, le 28 octobre 2024

Pour la Commission des finances :

Daniel Morier

Basile Favre

Theres Brillet

Véronique Jaquemet

Tonino Natale